

Les policiers et gendarmes tués et blessés en 2017

L'année 2017 fut marquée par la mort de 15 policiers et gendarmes tués durant l'exercice de leurs fonctions. Parmi eux, 7 étaient fonctionnaires de police. Quatre sont décédés en mission lors d'opérations de police et 3 sont morts en service, c'est-à-dire durant les heures de travail en dehors des missions opérationnelles. Pour la première fois, la gendarmerie ne comptabilise aucun militaire décédé en mission. Elle recense cependant 8 gendarmes morts en service.

Par ailleurs, 18 316 policiers et gendarmes ont déclaré avoir été blessés ou s'être blessés dans le cadre de leurs activités, que ce soit en mission de police ou durant les heures de service. Un peu plus de la moitié a été blessée en mission (51 %), soit 9 386 agents actifs (5 164 policiers et 4 222 gendarmes). Ce nombre est en baisse de 5 % comparé à l'année 2016. Concernant les blessures survenues en service, 8 930 policiers et gendarmes ont déclaré avoir été ou s'être blessés en 2017 (respectivement 5 940 et 2 990) contre 8 875 en 2016.

Un peu moins de la moitié des blessures recensées pour les gendarmes lors d'opérations de police sont consécutives à une agression (46 %). Cette proportion est en baisse de près de 3 points comparée à 2016 (49 %). Concernant la police, le nombre de blessures par arme recensées en mission connaît une baisse de 40 % entre 2016 et 2017. Parmi les policiers blessés en mission, 64 % assuraient des missions liées à la sécurité publique et 28 % étaient affectés au sein de la Préfecture de police de Paris.

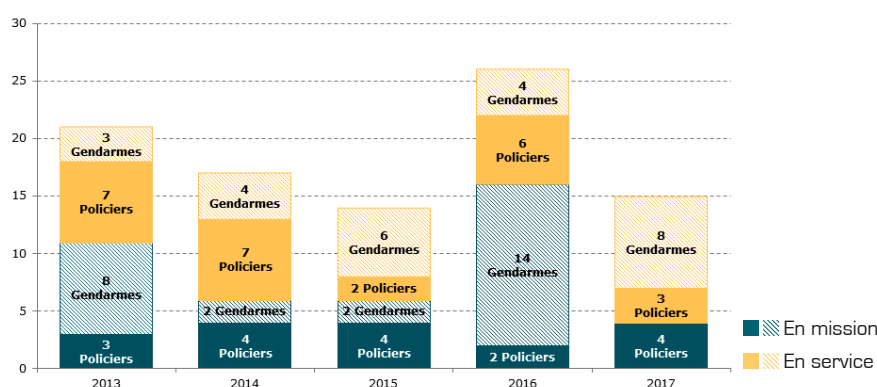
15 policiers et gendarmes décédés dans l'exercice de leur fonction en 2017

Au cours de l'année 2017, la police et la gendarmerie nationales ont recensé 15 agents décédés parmi leurs effectifs. Ce chiffre est en diminution comparé à 2016, année durant laquelle 26 agents avaient perdu la vie¹. Entre 2013 et 2015, le nombre de policiers et de gendarmes tués dans l'exercice de leurs missions est passé de 21 à 14. On retrouve ainsi en 2017, un nombre d'agents décédés comparable à celui constaté en 2015. Au cours des cinq dernières années, ce sont ainsi 93 policiers et gendarmes qui ont perdu la vie (43 sont morts en mission et 50 ont été tués en service).

En 2017, seule la police a enregistré des décès d'agents en mission, c'est-à-dire durant la réalisation d'une opération de police (4 policiers). Ces opérations de police correspondent aux missions classiques de sécurisation des personnes et des biens à la charge des personnels des forces de sécurité. Il s'agit par exemple des missions de maintien de l'ordre, d'investigation, de sécurité publique, de prise en charge des personnes privées de liberté, de renseignement, de police administrative.

À ces policiers tués en mission, s'ajoutent 11 agents décédés en service c'est-à-dire durant le temps de travail mais en dehors de l'exécution d'une opération de police (3 policiers et 8 gendarmes). Les décès recensés en service regroupent à la fois les accidents survenus durant les heures de travail (formation, sport, etc.), de permanence ou d'astreinte ainsi que les accidents de la circulation survenus lors des migrations pendulaires (trajets domicile-travail ou travail-domicile). [1]

1 Policiers et gendarmes décédés selon la nature de l'activité exercée



Source : DGPN/DRCPN/SDASAP/BSST (extraction Juin 2018) et DGGN/DOE/SDAO (extraction Janvier 2018)
Lecture : Parmi les 15 policiers et gendarmes décédés en 2017, 4 policiers ont perdu la vie lors d'opérations de missions de police et 11 sont morts durant les heures de service ou sur le trajet domicile-travail (8 gendarmes et 3 policiers).

(1) Dont deux personnels tués lors d'attaques terroristes.

Moins d'agents blessés en 2017

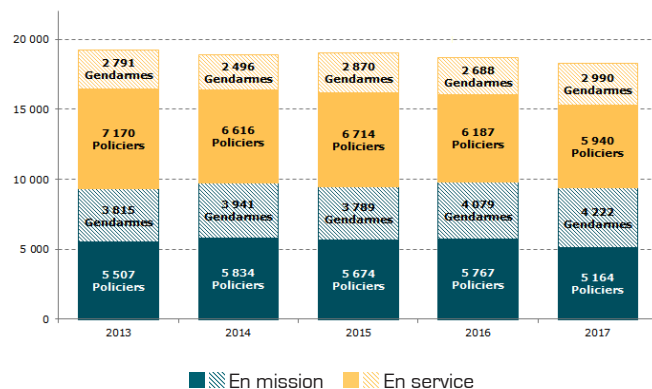
Les forces de sécurité enregistrent 18 316 policiers et gendarmes ayant déclaré avoir été blessés ou s'être blessés dans le cadre de leurs activités en 2017. Cela représente 1 526 policiers et gendarmes blessés en moyenne chaque mois. Le nombre d'agents blessés sur un an est en baisse d'un peu plus de 2% comparé à 2016, année durant laquelle 18 721 blessés avaient été recensés (soit en moyenne 1 560 blessés par mois). Cette baisse s'explique en partie par la diminution du nombre de blessés en mission (-5%) tandis que celui des blessés en service reste relativement stable (+49 blessés, soit +0,6%).

Pour plus de la moitié du personnel blessé en 2017, les blessures ont été occasionnées en mission (51%). On recense en effet 9 386 agents blessés en mission pour 8 930 victimes en service.

En termes d'évolution, le nombre d'agents blessés en mission connaît sur un an une baisse d'un peu plus de 10% chez les policiers (5 164 policiers ont été ou se sont blessés en 2017, soit 603 de moins qu'en 2016) et une hausse d'environ 4% pour les militaires de la gendarmerie (4 222 gendarmes blessés en 2017, soit 143 militaires de plus qu'en 2016).

Concernant les policiers et gendarmes blessés en service, ce nombre connaît sur un an une baisse de 4% du côté des policiers (5 940 en 2017, soit -247 policiers) et une hausse de plus de 11% pour les gendarmes (2 990 en 2017, soit +302 militaires). [2]

2 Policiers et gendarmes blessés selon la nature de l'activité exercée



Source : DGNP/DRCPN/SDASAP/BSST (extraction Juin 2018) et DGGN/DOE/SDAO (extraction Janvier 2018)

Lecture : Parmi les 18 316 agents des forces de l'ordre blessés en 2017, 5 164 policiers et 4 222 gendarmes ont été ou se sont blessés en mission et 5 940 policiers et 2 990 gendarmes l'ont été en service.

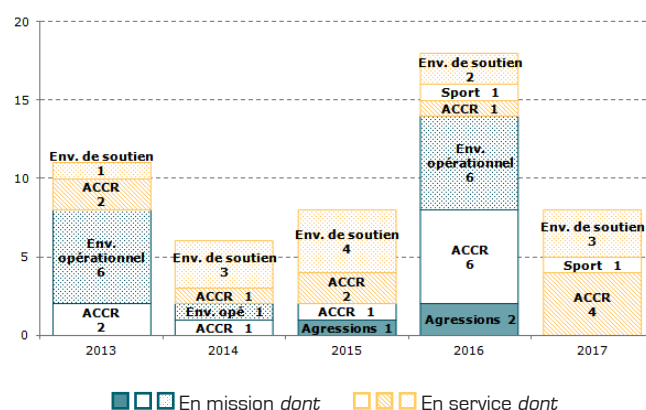
Les gendarmes tués et blessés

Aucun gendarme n'est décédé en mission en 2017

Contrairement à l'année 2016 pour laquelle la gendarmerie nationale avait enregistré 18 décès, elle en recense deux fois moins en 2017 (8 militaires). Parmi les décès enregistrés en 2017, aucun n'a eu lieu durant l'exercice d'une mission de police, contre 14 en 2016. Concernant les décès survenus en service, la gendarmerie recense quatre militaires victimes d'accident de la circulation et un gendarme est décédé à la suite d'un accident de sport. Enfin, trois autres ont perdu la vie en environnement de soutien, c'est-à-dire en dehors du cadre d'intervention et de réalisation d'une opération de police, hors agressions et accidents corpo-

rels de la circulation routière (ACCR). [3]

3 Gendarmes décédés selon les circonstances de la mort



Source : Direction des opérations et de l'emploi (DGGN/DOE/SDAO) (extraction Janvier 2018)

Lecture : Parmi les gendarmes décédés en 2017, aucun n'a perdu la vie en mission et 8 sont morts en service (3 en environnement de soutien, 1 durant un entraînement de sport et 4 lors d'accidents corporels de la circulation routière - ACCR -)

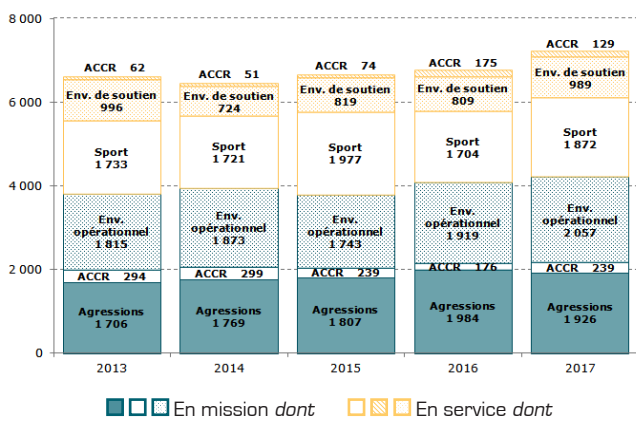
Le nombre de gendarmes blessés à la suite d'une agression baisse de 3%

Sur l'ensemble des 7 212 gendarmes blessés en 2017, plus de la moitié ont subi ces blessures en mission, c'est-à-dire durant l'exécution de leurs activités de police (4 222 gendarmes, soit 59%). Parmi ces militaires blessés lors d'opérations de police, la gendarmerie nationale indique que, dans près de 46% des cas, les blessures sont la conséquence d'une agression (1 926 gendarmes blessés). Cette proportion est en baisse de 3 points par rapport à 2016, 1 984 militaires avaient été blessés à la suite d'une agression sur les 4 079 gendarmes blessés en mission (49%).

Par ailleurs, 2 057 militaires ont été blessés en environnement opérationnel lors d'opération ou de mission de police en dehors des agressions et des ACCR. Cela représente 49% des gendarmes blessés en mission en 2017. Par rapport à 2016, le nombre de gendarmes blessés dans ces circonstances a connu une augmentation de 7% (1 919 blessés en 2016). Enfin, les gendarmes blessés lors d'accidents corporels de la circulation routière (ACCR) représentent près de 6% de l'ensemble des blessés en mission de police en 2017. Cette catégorie enregistre une hausse de 36% entre 2016 et 2017 (176 gendarmes victimes en 2016 contre 239 en 2017).

Un peu moins de deux tiers des gendarmes blessés en service (n = 2 990) l'ont été lors d'accidents de sport, premier poste dans les causes de blessure en service déclarées par les gendarmes avec 1 872 militaires concernés (63% de l'ensemble des blessés en service). Les ACCR survenus sur la voie publique en service hors opération de police concernent près de 4% de l'ensemble des blessés en service (129 cas). Les autres blessures ont eu lieu en environnement de soutien (en dehors des ACCR et des agressions) et concernent 989 gendarmes, soit un tiers des militaires blessés en service en 2017. [4]

4 Gendarmes blessés selon l'origine des blessures



Source : Direction des opérations et de l'emploi (DGGN/ DOE / SDAO) (extraction Janvier 2018)

Lecture : Parmi les gendarmes blessés en 2017, 4 222 ont été ou se sont blessés en mission (1 926 suite à une agression, 239 suite à un accident corporel de la circulation routière et 2 057 en environnement opérationnel) et 2 990 ont été ou se sont blessés en service (989 en environnement de soutien, 1 872 durant les entraînements de sport et 129 dans un ACCR).

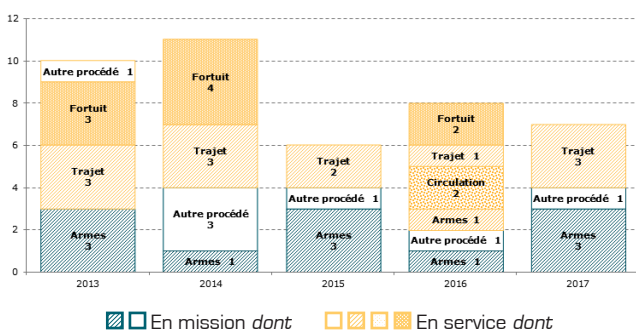
Les policiers tués et blessés

Le nombre de policiers tués par arme en hausse en 2017

Parmi l'ensemble des fonctionnaires de police décédés en 2017, 3 font suite à l'usage d'une arme, qu'elle soit à feu, blanche ou par destination². Ces 3 décès sont survenus durant l'exécution jugulée d'une mission de police. En 2016, un seul fonctionnaire avait été tué par arme durant la réalisation d'une mission de police. La police recense également le décès d'un agent en mission via un « autre procédé »³, victime d'un accident de la circulation.

Concernant les policiers tués en service, durant les heures de service ou lors des trajets domicile-travail, aucun cas de décès par arme n'a été recensé en 2017 contre 1 en 2016. Trois agents ont cependant perdu la vie durant les trajets domicile-travail. [5]

5 Policiers décédés selon les circonstances de la mort



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/ DRCPN/SDASAP/BSST) (extraction Juin 2018)

Lecture : Parmi les policiers décédés en 2017, 4 ont perdu la vie en mission (3 par arme et 1 via un autre procédé) et 3 ont été tués en service (les 3 durant les trajets domicile-travail).

Moins de policiers blessés par arme

La police nationale recense 11 104 agents blessés au cours de l'année 2017. Ce nombre est en baisse de près de 8% comparé à 2016, année durant laquelle 11 954 policiers avaient déclaré avoir été blessés ou s'être blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Parmi les agents blessés en 2017, 5 164 l'ont été dans le cadre d'une mission de police contre 5 767 en 2016, soit une baisse de 10%. Dans 8% des cas, les blessures ont été occasionnées à l'aide d'une arme (418 policiers blessés par arme en mission). Cette proportion diminue de près de 4 points comparée à l'année précédente, qui enregistrait 687 fonctionnaires blessés par arme (soit 12% des blessés en mission). Le nombre de blessés par arme en mission connaît ainsi une baisse de près de 40% entre 2016 et 2017.

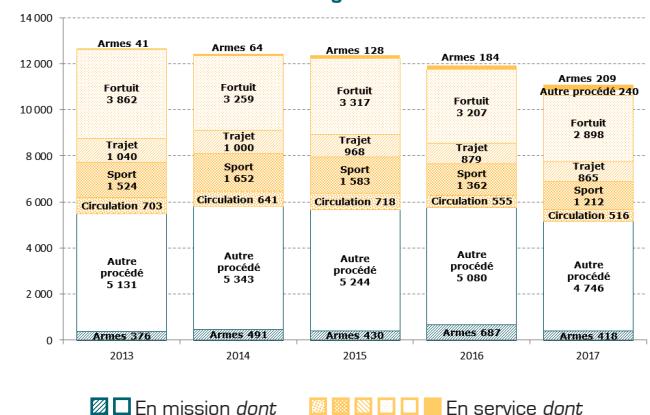
Les 4 746 autres policiers ont été ou se sont blessés via un « autre procédé », soit 92% des personnels blessés en mission. Le nombre de policiers blessés dans ces circonstances est en baisse de près de 7% sur un an.

Un peu moins de la moitié des agents blessés en service (n=5 940) l'ont été lors d'accidents produits de manière fortuite⁴. Ce type de blessure représente la première cause de blessure en service déclarée par les policiers, avec 2 898 fonctionnaires concernés (49% de l'ensemble des personnels blessés en service).

Les accidents survenus sur la voie publique (accident matériel de la circulation y compris lors des trajets domicile-travail) concernent un peu moins de 24% de l'ensemble des policiers blessés en service. Dans le détail, 15% des blessures ont eu lieu durant les trajets domicile-travail et 9% lors d'accidents de la circulation sur la voie publique.

Les accidents survenus durant les heures de sport (entraînement, compétition ou démonstration) ont concerné 1 212 policiers en 2017, soit 20% de l'ensemble des effectifs blessés, contre 1 362 blessés en 2016. [6]

6 Policiers blessés selon l'origine des blessures



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/ DRCPN/SDASAP/BSST) (extraction Juin 2018)

Lecture : Parmi les policiers blessés en 2017, 5 164 ont été blessés en mission (418 par arme et 4 746 via un autre procédé) et 5 940 en service (209 par arme, 516 dans un accident de circulation, 1 212 lors des entraînements de sport, 865 durant les trajets domicile-travail, 2 898 de manière fortuite. Pour 240 policiers, les blessures relèvent d'un autre procédé [blessures volontaires ou involontaires causées par un tiers]).

(2) Une arme par destination est caractérisée par un objet dont l'usage inapproprié le transforme en arme.

(3) Suite aux instructions du 10 octobre 2017 relatives au suivi statistique des personnels de la police nationale blessés et décédés, l'initiale « autre procédé » regroupe les décès ou blessures comptabilisés au cours du dernier quadrimestre, causés de manière volontaire ou involontaire par une tierce personne.

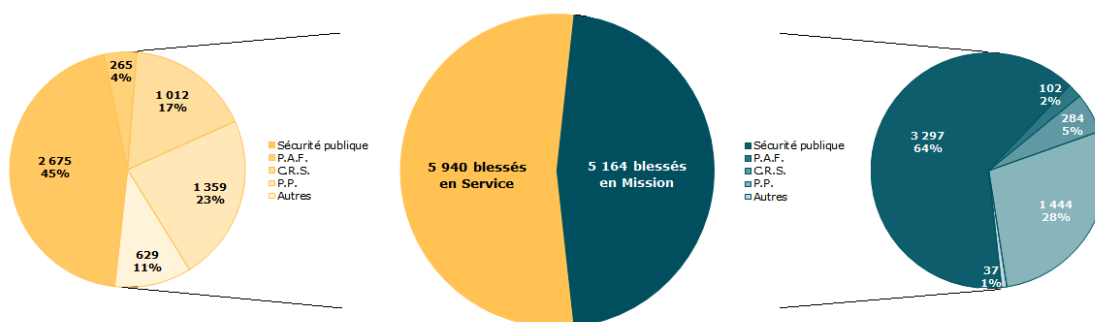
(4) Il peut s'agir de chutes, d'entailles, de piqûres, de pincements ou encore de contusions diverses.

Davantage de policiers affectés à la sécurité publique blessés

Parmi les 5 164 fonctionnaires de la police nationale blessés en mission de police en 2017, 64% étaient en charge de la sécurité publique (en dehors de Paris), soit 3 297 agents, tandis que 28% étaient affectés au sein de la préfecture de police de Paris (1 444 policiers). Les compagnies républicaines de sécurité (CRS) concentrent quant à elles 5% des agents blessés (284), tandis que 2% appartiennent à la police aux frontières (102 policiers) et 1% sont issus d'autres unités.

Les blessures occasionnées en service touchent également l'ensemble des unités de police. Dans 45% des cas, les blessés sont des policiers en charge de la sécurité publique (soit 2 675 agents) et 23% exercent à la préfecture de police de Paris (1 359 agents). Par ailleurs 18% des blessés (1 012 agents) sont rattachés aux compagnies républicaines de sécurité (CRS). La police aux frontières (PAF) regroupe 4% des blessés avec 265 fonctionnaires ayant déclaré avoir été blessés ou s'être blessés en service. Les autres unités de la police nationale totalisent 629 policiers blessés, soit près de 11% de l'ensemble des policiers blessés en service. [7]

7 Policiers blessés en 2017 selon le type de mission assurée



Source: Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGNP/DRCPN/SDASAP/BSST) (extraction Juin 2018)

Lecture: Parmi les policiers blessés en mission en 2017, 3 297 assuraient des missions liées à la sécurité publique, 102 étaient attachés à la police des frontières, 284 dépendaient des compagnies républicaines de sécurité, 1 444 exerçaient à la préfecture de police de Paris et 37 étaient rattachés à d'autres unités de la police nationale.

Point méthodologique

Le lecteur est invité à consulter l'ensemble des données de contexte disponibles relatives à cette étude dans le fichier Excel associé.

- Les décès ou blessures survenus en mission de police ont eu lieu lors de l'exécution d'une opération ou mission de police au cours de laquelle le fonctionnaire met en œuvre les prérogatives attachées à sa fonction. C'est par exemple le cas lors d'une intervention ou d'une interpellation, en service de police de la route, au maintien de l'ordre, dans le cadre d'une enquête judiciaire, lors d'un transfèrement, etc.
- Les décès ou blessures survenus en service ont eu lieu durant les heures de travail, de permanence, d'astreinte ou sur le trajet domicile-travail, mais en dehors d'une opération ou mission de police. Ces actes peuvent se produire de manière accidentelle ou non, par une tierce personne ou par le concerné lui-même.

Un travail de convergence des données concernant les modalités de recensement des agents tués et blessés des deux forces de sécurité étant en cours de réalisation, les éléments présentés en première partie du document sont pour l'heure, les seules informations communes aux deux entités. D'autres rapprochements sont envisagés afin de créer des indicateurs communs aux deux forces concernant les agents tués et blessés dans le cadre de leurs fonctions.

Les données concernant la police nationale ont été transmises par le Bureau Santé et sécurité au travail de la Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN/SDASAP/BSST).

Les statistiques concernant les décès sont traitées par le Service de veille opérationnelle de la police nationale (SVOPN). Ce service a pour mission de recueillir, vérifier, compléter, synthétiser et transmettre les informations collectées par les différentes directions centrales à la Direction générale de la police nationale.

Les chiffres relatifs aux blessures sont collectés par les Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), à partir des déclarations d'accidents de service. Toute blessure donnant lieu à déclaration, même sans arrêt de travail, est comptabilisée.

Concernant la gendarmerie nationale, les données mobilisées proviennent de la Direction générale de la gendarmerie nationale, et plus exactement la Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) de la Direction des opérations et de l'emploi (DOE).